SODIUM PERCARBONATE EXTRA PURE MSDS

n° CAS: 15630-89-4 MSDS

LOBA Chemie
LABORATORY REAGENTS & FINE CHEMICALS

MATERIAL SAFETY DATA SHEET (MSDS)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	:	Substance
	:	
Numéro CE	:	239-707-6
n° CAS	:	15630-89-4
Code du produit	:	5964P
Formule brute	:	CNa2O3.1.5H2O2
Synonymes	:	Hydrogen peroxide sodium carbonate adduct

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Industrial;For professional use only

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LOBA CHEMIE PVT.LTD.
107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba
400005 Mumbai - INDIA
T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699
info@lobachemie.com - www.lobachemie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Matières solides comburantes, Catégorie 2	H272
Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4	H302
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	H318

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS03 GHS05 GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Mentions de danger (CLP) : H272 - Peut aggraver un incendie; comburant
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H318 - Causes serious eye damage

Conseils de prudence (CLP) : P220 - Tenir/stocker à l'écart des vêtements/…/matières combustibles
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	%
SODIUM PERCARBONATE Extra Pure	(n° CAS) 15630-89-4 (Numéro CE) 239-707-6	100

Textes des phrases R et H: voir section 16

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau	:	Enlever les vêtements contaminés. Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Consulter immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	:	Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	:	Rincer la bouche. Ne pas faire vomir, à cause des effets corrosifs. En cas de malaise consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après contact oculaire	:	Provoque des lésions oculaires graves.
Symptômes/lésions après ingestion	:	Nocif en cas d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Eau pulvérisée. Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Poudre chimique, CO2, sable sec ou mousse résistant à l'alcool.
Agents d'extinction non appropriés	:	Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	:	Peut aggraver un incendie; comburant.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	:	Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	:	Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection	:	Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
Procédures d'urgence	:	Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	:	Quantités importantes: mettre les substances solides dans des conteneurs qui ferment. Nettoyer rapidement avec une pelle ou en aspirant.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	:	Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Mesures d'hygiène	:	Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	:	Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains	:	des gants de protection
Protection oculaire	:	Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps	:	Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires	:	Porter un équipement de protection respiratoire

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Solide
Couleur	:	White granular.
Odeur	:	Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Solubilité	:	Aucune donnée disponible
Log Pow	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Surchauffe. Humidité. Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	:	Oral: Nocif en cas d'ingestion.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Causes serious eye damage.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Non classé
Cancérogénicité	:	Non classé
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	:	Non classé
Danger par aspiration	:	Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: 3378
N° ONU (IMDG)	: 3378
N° ONU (IATA)	: 3378
N° ONU (ADN)	: Non réglementé
N° ONU (RID)	: Non réglementé

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation exacte d'expédition/Description (ADR)	: SODIUM CARBONATE PEROXYHYDRATE
Proper Shipping Name (IMDG)	: SODIUM CARBONATE PEROXYHYDRATE
Désignation exacte d'expédition/Description (IATA)	: SODIUM CARBONATE PEROXYHYDRATE
Désignation officielle pour le transport (ADN)	: Non réglementé
Désignation exacte d'expédition/Description (RID)	: Non réglementé
Transport document description (ADR)	: UN 3378 SODIUM CARBONATE PEROXYHYDRATE, 5.1, II, (E)
Description document de transport (IMDG)	: UN 3378 SODIUM CARBONATE PEROXYHYDRATE, 5.1, II
Description document de transport (IATA)	: UN 3378 SODIUM CARBONATE PEROXYHYDRATE, 5.1, II

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 5.1

Etiquettes de danger (ADR) : 5.1

:

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 5.1

Etiquettes de danger (IMDG) : 5.1

:

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 5.1

Etiquettes de danger (IATA) : 5.1

:

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non réglementé

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'embllage (ADR) : II

Groupe d'embllage (IMDG) : II

Groupe d'emballage (IATA) : II

Groupe d'emballage (ADN) : Non réglementé

Groupe d'embllage (RID) : Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: O2
Quantités limitées (ADR)	: 1kg
Quantités exceptées (ADR)	: E2
Instructions d'emballage (ADR)	: P002, IBC08
Dispositions spéciales d'emballage (ADR)	: B4
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP10
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: T3, BK1, BK2
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: TP33
Code-citerne (ADR)	: SGAV
Dispositions spéciales pour citernes (ADR)	: TU3
Véhicule pour le transport en citerne	: AT
Catégorie de transport (ADR)	: 2
Special provisions for carriage - Packages (ADR)	: V11
Dispositions spéciales de transport - Vrac (ADR)	: VC1, VC2, AP6, AP7
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention	: CV24
Danger n° (code Kemler)	: 50
Panneaux oranges	:
Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	: E
Code EAC	: 1Y

- Transport maritime

Quantités limitées (IMDG)	: 1 kg
Quantités exceptées (IMDG)	: E2
Packing instructions (IMDG)	: P002
IBC packing instructions (IMDG)	: IBC08
IBC special provisions (IMDG)	: B2, B4
Tank instructions (IMDG)	: T3, BK2
Tank special provisions (IMDG)	: TP33
EmS-No. (Fire)	: F-A
EmS-No. (Spillage)	: S-Q
Stowage category (IMDG)	: A
Stowage and handling (IMDG)	: SW1, H1
Segregation (IMDG)	: SG59

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E2
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y544
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 2.5kg
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 558

Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	:	5kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	:	562
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	:	25kg
Code ERG (IATA)	:	5L

- Transport par voie fluviale

Non réglementé

- Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

SODIUM PERCARBONATE Extra Pure is not on the REACH Candidate List

SODIUM PERCARBONATE Extra Pure is not on the REACH Annex XIV List

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

AwSV/VwVwS Annex reference	:	Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification according to VwVwS, Annex 2; No WGK 1364)
12th Ordinance Implementing the Federal Immission Control Act - 12.BImSchV	:	Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Danemark

Recommandations règlementation danoise	:	Young people below the age of 18 years are not allowed to use the product

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Ox. Sol. 2	Matières solides comburantes, Catégorie 2
H272	Peut aggraver un incendie; comburant
H302	Nocif en cas d'ingestion
H318	Causes serious eye damage

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit